"La solidarité dans son propre pays!"
L'Aide Suisse aux Montagnards
Demandez notre bulletin de versement
Téléphone 01/710 88 33

CONFEDERE
Journal d'information du Valais romand

Vendredi
29 septembre 2000
N° 31 - 140e année
Hebdomadaire fondé en 1861
Rédaction - Info:
Tél. (027) 722 65 76
Fax (027) 722 49 18

Fr. 1.50
JA Sierre

Remontées mécaniques

L'heure de vérité

Les remontées mécaniques: des entreprises comme les autres pour les banquiers.

En Valais des pionniers ont lancé à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale des stations de sports d'hiver grâce aux remontées mécaniques.
Ainsi Verbier, Saas-Fee, Haute-Nendaz sont devenues des hauts lieux touristiques alors que des lieux de villégiature plus anciens Zermatt, Crans Montana s'équipaient.
Téléverbier est devenue la plus grande entreprise suisse de remontées mécaniques, a initié les Quatre Vallées et fête cette année cinquante ans d'existence par sa présence à la Foire du Valais.
Rien n'est immuable et la généralisation des sports d'hiver a amené une vive concurrence dans l'Arc alpin.
Aujourd'hui ce marché est européen, voire mondial.
Et le tourisme qu'il soit d'été ou d'hiver a généré des entreprises directement impliquées dans le déplacement des vacanciers ou offrant des prestations particulières.
Toutes sont gérées désormais par les lois du marché.
Et ce marché est rigoureux.
Ainsi les banques valaisannes ont fixé des ratios pour le financement des entreprises de RM:
- 25 à 30% ratio cash-flow/CA, c'est bon.
- les frais de personnel ne doivent pas excéder 30 à 35% du chiffre d'affaires;
- les frais financiers, eux, doivent se confiner à 10% du CA.
C'est clair.
Il n'y a semble-t-il que les milieux politiques à n'avoir pas compris ce message et ceux qui tentent de déstabiliser les concurrents par des plaintes pénales. (Ry)

Voir en p. 3

A dire vrai...

Le 24 septembre, le mot d'ordre radical a été reçu cinq sur cinq par les Valaisannes et Valaisans. Moins d'une année après son échec électoral, le PRDV est de retour, avec force.
Allié aux milieux de l'économie, le PRDV s'est trouvé en phase avec la majorité du peuple. C'est un réel succès, et de bon augure pour l'avenir.
La Gauche et le PDC avaient, pour la circonstance, fait cause commune. L'une, par inclination idéologique, qui le pousse au tout-à-l'Etat. L'autre, par habitude du pouvoir, qu'aurait conforté l'espoir d'une rente de situation accrue.
De plus, le vote du 24 septembre est riche d'enseignements sur le plan politique général. Il consacre le positionnement nouveau du PRDV, formation proche de l'économie — d'une économie régulée certes —, et promoteur de la liberté d'entreprendre et d'innover. Les PME, l'industrie et le commerce notamment peuvent compter sur un parti radical fiable, moderne et profilé.
Fort de ses liens privilégiés avec le «Valais qui ose», le PRDV saura également contribuer au règlement intelligent des questions sociales. Il connaît en effet l'importance pour l'économie et la société d'un dialogue permanent entre tous les partenaires.
Puisse ce premier succès des «Nouveaux Radicaux» en appeler d'autres. A dire vrai, la démocratie valaisanne a tout à gagner à ce que l'une de ses composantes historiques incarne pleinement ses valeurs et retrouve son dynamisme.

LÉONARD BENDER

EN FLECHE, EN CHUTE

Parlement: Vouvry et le président reçoivent ↑

Animation inhabituelle à Vouvry où soudain 130 députés, Conseil d'Etat en tête, ainsi que tous les services annexes et les journalistes étaient présents pour suivre une session extra muros, la première, du Parlement valaisan.

Vouvry s'est mise en quatre pour recevoir le premier corps constitué du pays avec apéritif, petits fours, et pour ne pas contrarier sa voisine, Monthey, une soirée a été prévue au Théâtre du Crochetan et les cafés de la place sont enchantés de cette présence valaisanne.

On aura remarqué que les Haut-Valaisans trouvaient que Vouvry était beaucoup plus près de chez eux qu'ils l'imaginaient! On aura également découvert les talents de peintre du président Albert Arlettaz, qui a exposé pour la circonstance des «portraits d'ici et d'ailleurs», dont les esquisses sont faites lors des séances de commissions!

L'occasion a été saisie également pour mettre en valeur Anne-Catherine et Béatrice Berrut, deux jeunes artistes régionales, qui ont donné une audition devant les parlementaires.

Ces quatre jours de session on montré que les députés appréciaient ce genre de déplacement.

A quand un Parlement itinérant!

ARLEQUIN

VOTATIONS FÉDÉRALES

Le PRD reçu 5/5

Le PRD valaisan salue le courage des Valaisannes et Valaisans qui ont osé dire non aux trois taxes énergétiques et qui ont rejeté les deux autres objets fédéraux, soit le référendum constructif et l'initiative dite des 18%. **Le mot d'ordre radical a été entendu cinq sur cinq.**
Le respect des étrangers qui travaillent et vivent dans notre pays est un devoir et jouer avec des pourcentages est d'un égoïsme que nous avons banni.
Le PRD constate que la stratégie «alpine», prônant le trois fois oui aux taxes énergétiques, a tourné court. Les résultats sur le plan fédéral soulignent encore davantage cet échec puisqu'il ne s'est trouvé finalement que quelques cantons pour appuyer le contre-projet à 0,3 ct.
Le PRD valaisan est conscient de l'importance de l'hydraulique pour notre canton ainsi que d'une politique énergétique efficace; il a cependant lutté contre les moyens mis en place à travers une nouvelle machine à subventions. Les solutions doivent être trouvées avec les lois sur l'énergie, sur les marchés et avec la loi sur le CO_2; il s'agira aussi de responsabiliser le citoyen dans le sens d'économies d'énergies.
Le PRD restera attentif à l'évolution du dossier énergétique. Il veillera notamment à ce que les contrats qui fixent les redevances hydrauliques soient respectés.
Enfin, le PRD demande que le débat sur la loi sur le marché de l'électricité ne soit plus entravé et que l'ouverture du marché de l'électricité profite aussi vite que possible également aux PME et pas seulement aux très gros clients.

PRDV

FOIRE DU VALAIS

C'est tonique!

Ce vendredi s'ouvre, pour une durée de dix jours, la plus grande rencontre économique du Valais, la foire-exposition au CERM à Martigny. Le Mexique et la Wallonie sont les hôtes internationaux de cette édition ainsi que Téléverbier, la plus grande société de remontées mécaniques de Suisse. Par ailleurs, toutes les animations habituelles sont présentes avec, comme chaque année, des éléments inédits p. 4

GRAND CONSEIL

Le Rhône revu et corrigé

La session du Grand Conseil, qui s'est tenue à Vouvry, a connu trois points forts: d'abord des législations en relation avec la formation de type universitaire, de formation d'adultes et de traitement des enseignants et dirigeants des hautes écoles valaisannes; le Rhône, dont près de 800 millions seront consacrés durant 30 ans à son amélioration et à la consolidation de ses digues; l'affaire Hervé Valette - Téléverbier p. 6

CONTROVERSE

Du vin et du pain!

Dans notre page controverse le pain et le vin sont en vedette. Une polémique s'est engagée entre les syndicats et la maison Provins au sujet d'une rationalisation de personnel due à la gestion elle-même mais aussi à la concentration des forces pour l'embouteillage entre Provins et Orsat. Le Valais va se battre sur tous les fronts pour imposer son pain de seigle, son abricotine et d'autres produits. p. 7

ECONOMIE

Les ORP traînent

Les Office régionaux de placements, ORP, mis en place pour canaliser, organiser et replacer les chômeurs sur le marché du travail pendant les années de crise, sont en difficulté. La reprise économique a fait diminuer à la vitesse grand V les dossiers auprès de ces offices. Que faire des milliers de personnes engagées à cette fin qui, à leur tour, vont devenir des chômeurs? On s'interroge sur le plan suisse. p. 5

Des prix coup de coeur
benjamin fourrures
Plus qu'une tradition
◆ Prix très serrés, qualité inégalée, originalité assurée et choix incomparable... Benjamin Fourrures vous invite à découvrir des offres incroyables, telles que des pelisses doublées fourrure dès Fr. 850.-.
Pour garder le coeur bien au chaud tout au long de l'hiver.
Foire du Valais CERM II - Secteur J Stand 466
LAUSANNE GENÈVE ZURICH
Lausanne: 13, rue Haldimand, 021/317 53 53 - 29, rue de Bourg, 021/317 53 54. Genève: 5, rue Céard, 022/311 36 87.

Histoire

Les Alpes à la croisée des regards

Les 9 et 10 septembre s'est tenue au Châble et au Grand-Saint-bernard l'assemblée d'automne de la Société d'Histoire du Valais romand. Les commémorations du 850e anniversaire de la commune de Bagnes et du bicentenaire du passage de l'armée de réserve de Bonaparte au Grand-Saint-Bernard ont poussé les organisateurs, emmenés par Jean-Henry Papilloud et Bertrand Deslarzes à mettre sur pied un colloque de deux jours sous le titre «Les Alpes à la croisée des regards».

Après une brève partie administrative, M. Jean-Henry Papilloud, président de la SHVR, a passé la parole au premier conférencier. La palette des sujets abordés au cours du week-end est vaste et variée. Regroupées en quatre grands thèmes, les conférences ont abordé des sujets très divers. Le samedi matin, sous le titre «Les Alpes sauvages ou humanisées», Alexandre Scheurer, Guillaume Roduit et Christian Abry ont tenu l'auditoire en haleine avec des conférences sur la faune sauvage, du XVIe siècle à la fin de l'ancien régime; sur la chasse au XXe siècle; sur les légendes autour du personnage de l'homme sauvage qui détient des secrets sur la fabrication du fromage.

L'après-midi, les membres de la SHVR, venus en grand nombre assister au colloque, ont assisté à trois conférences liées à la représentations des Alpes et de leurs habitants. Pierre Dubuis a évoqué la perception que les Alpins du MOyen Age avaient de leur environnement, perceptions où les superstitions et les savoirs scientifiques se mêlent. François Walter, historien et géographe, s'est intéressé à l'utilisation que les Suisses ont fait de la montagne, il a montré comment cette image est peu à peu devenue le symbole de tout un pays et comment les clichés peinent à renouveler cette image. Avec la dernière conférence donnée par Pierre Chessex et consacrée à l'iconographie du «Dictionnaire historique de la Suisse», on est passé de l'image symbolique et construite à la représentation des Alpes dans la gravure et la peinture.

Pour la deuxième partie de ce colloque consacré à la montagne, il était indispensable de prendre de la hauteur. Conférenciers, organisateurs et participants se sont rendus au Grand-Saint-Bernard. La veillée s'est déroulée à l'hospice autour du thème «Les Alpes en images». Anne Michellod a décrit l'évolution de la représentation de la montagne et en particulier du Grand-Saint-Bernard, tant au travers des récits des voyageurs que des gravures et des photographies. Evolution qui passe progressivement d'une montagne fantastique et irréelle à une représentation plus réaliste et dédramatisée. La soirée s'est achevée par la projection d'un film issu des archives du Centre valaisan de l'image et du son, tourné en 1935 par Jean Lehérissey et Jean Périne au Grand-Saint-Bernard. Il a permis aux spectateurs d'entrer dans la vie quotidiene des chanoines tout au long d'une année, les difficultés de la vie hivernale à l'hospice et les dangers de la neige.

La matinée du dimanche, intitulée «Les Alpes héroïques», a permis à MM. Tarpin, Maye et Bel d'évoquer les silhouettes d'Hannibal et de Bonaparte, et par la même occasion de faire la part de la légende et de l'histoire. Le week-end s'est achevé par une balade au plan de Jupiter, en compagnie de M. François Wiblé, archéologue cantonal, et par la visite de l'église de l'hospice, commentée par Mme Catherine Raemy-Berthod et celle du musée avec M. Jacques Clerc.

Le bilan scientifique de ces deux journées est encourageant: la jeunesse des conférenciers, la variété des styles et des tons et leur enthousiasme à communiquer leur passion laisse présager d'un bel avenir pour la recherche sur les Alpes et leurs habitants au fil du temps. Au-delà de cet aspect intellectuel, il est important de signaler que les assemblées sont prétexte à des rencontres et que les participants ont eu du plaisir à passer du temps ensemble, à échanger et à se détendre. Le grand nombre des participants, leur plaisir évident à être là est à l'image du dynamisme de la Société d'Histoire du Valais romand qui, outre ses assemblées biannuelles, organise diverses manifestations dont un concours d'histoire (renseignements Yves Fournier 027 / 722 02 50 ou 079 / 347 15 50 et publie un numéro des «Annales valaisannes».

Téléovronnaz

Sur la bonne pente...

M. Jean Philippoz, président du conseil d'administration de Téléovronnaz, pendant son rapport.

Les actionnaires de Téléovronnaz se réunissaient le 22 septembre pour leur assemblée générale sous la présidence de M. Jean Philippoz.

Après l'année catastrophique de 1999, due notamment aux avalanches du mois de février, Téléovronnaz renoue avec un certain succès économique.

Malgré des périodes de mauvais temps lors de week-ends qui s'annonçaient prometteurs, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques est en progression de 24,5%.

Cette augmentation se retrouve également dans le domaine de la restauration géré par Téléovronnaz.

Ce «bon bon» exercice, ainsi qualifié par les ratios bancaires, permet à Téléovronnaz de dégager un cash flow de 624 000 francs contre 224 000 francs l'année précédente.

Ainsi, c'est presque autant d'amortissements qui ont pu être consacrés aux installations. Le résultat net voisine les 10 000 francs.

Nouveau télésiège

C'est fort de ces résultats encourageants que les actionnaires ont pris acte du projet de télésiège Bougnonnaz-Forcle qui complètera utilement les installations de la station qui sourit au soleil.

Dans la foulée, les actionnaires ont accepté l'augmentation du capital social de 2,9 à 5 millions de francs. Les conclusions du conseil d'administration reflètent bien l'état d'esprit et la dynamique de cette société de remontées mécaniques: «La construction d'une installation nouvelle, seule à même d'assurer, non seulement l'avenir de Téléovronnaz, mais aussi de l'économie touristique locale, apportera satisfaction aux exigences toujours renouvelées de la clientèle.»

Le vin du Dalaï Lama

Pressé par Maurice Béjart, l'abbé Pierre, Henri Dès et tant d'autres avec des raisins employés de tous les coins du monde, même du Japon et d'Amérique, à la suite de la destruction des trois ceps mythiques, la bouteille de la Vigne du Dalaï Lama à Saillon est sortie de cave.

Ce «Sang de la Terre», cuvée 2000, a pu être créé grâce au coup de cœur d'une grande dame de la vigne, Marie-Thérèse Chappaz, de Fully, dont mille litres de dôle ont été mariés à la pressée symbolique. Cette cuvée est vendue pour les enfants démunis, les plus attachants. Il y a mille bouteilles, pas une de plus, numérotées de 1000 à 2000.

Le geste de ceux qui s'en procurent va permettre d'atteindre 100 000 pièces de quatre sous — la pièce à Farinet, le bandit au grand cœur — soit (20 000 francs suisses), de quoi nourrir, selon l'abbé Pierre, 100 000 enfants pendant un jour.

Sentier à Farinet
à Saillon en Valais

LA LIBERTÉ

L'homme a quitté la plaine
qui le repliait sur lui-même.
Il a pris le sentier
qui monte vers les autres.
Il devient intéressant.
Mûri par le silence,
le voici qui marche vers l'essentiel.
Evadé de la tour de son égoïsme,
il court sur le toit de ses prisons
et entre dans la cité, bras ouverts.
C'est la garantie de son équilibre.
Il va frapper, une monnaie nouvelle,
celle qu'on donne.
Le jour qui brille le rend libre.
La liberté... c'est la possibilité
donnée à l'homme de faire le bien.

Vitrail de Robert Héritier et de Théo Imboden
Propriété: TCS Valais.

L'étiquette est celle du vitrail de La Liberté, posé par le Touring Club, sur le Sentier initiatique, à l'entrée du bourg médiéval. «La Liberté... cette possibilité donnée à l'homme de faire le bien». Durant la saison écoulée, «La plus petite vigne de la terre» fut travaillée par les «Pèlerins de l'espoir», édition 2000: Jane Birkin, Alexandre Jollien, Jean Désailly, Simone Valère, Zinédine Zidane, Jacques vergès, Dominique Poncet, l'abbé Pierre bien sûr, ainsi que trois détenus sortis des prisons de Sion en gardant l'anonymat. On attend Sophia Loren et Mandela.

La vente de cette bouteille, ce vin de la liberté, permet cette année de remettre un chèque de 20 000 francs au théâtre des handicapés, ainsi qu'une somme identique aux enfants les plus cabossés de la terre, par l'entremise du Dalaï-Lama, l'actuel propriétaire du domaine venu sur place le recevoir des mains de l'abbé Pierre.

Ce flacon hors du commun peut être obtenu au Caveau de Saillon au prix de 25 francs seulement. Tél. 027 744 28 50.

GLASSEY energie
avec notre matériel... le courant passe mieux

J'ACHETE
Bijoux anciens et modernes, objets or et argent massif, montres de poche et bracelets, armes anciennes, collections de timbres-poste, tapis anciens, tableaux, livres, gravures actions et obligations (non-valeur), pendules et toutes antiquités ainsi que décorations militaires.
Paie comptant et en discrétion
F. Tschumi
Rue Matile 6 - 2005 Neuchâtel 5
Natel 079 637 33 77
privé dès 18 h 032 724 24 49
028-271540

Abonnez-vous au «Confédéré»

AGOM CENTRE VALAISAN DU PNEU
Les pneumatiques c'est notre spécialité!
Qualité... Sécurité... c'est notre devise.
CONTHEY Tél. 027 / 346 12 72 Fax 027 / 346 61 18
SIERRE Tél.+Fax 027 / 455 83 83
036-373809

Un événement...
Un indice
Une information...
N'hésitez pas! Téléphonez au
027 / 722 65 76

Le bel imprimé
à l'Imprimerie Cassaz-Montfort S.A.
Martigny

EDITO

Salut les copains!

On croyait les Français maîtres dans l'art des affaires compliquées mêlant les pouvoirs politiques, judiciaires et les affaires de gros sous.

Le Valais n'est pas en reste.

Chaque décennie amène son affaire.

Après Savro, après Dorsaz voici le dossier Addor.

De quoi s'agit-il ?

D'un juge qui fera l'objet d'une instruction pénale par un de ses confrères dans l'affaire Hervé Valette-Téléverbier.

Tous les ingrédients politico-économico-judiciaire sont réunis pour permettre aux Valaisans de vivre un véritable feuilleton.

Et comme les protagonistes disposent de réseaux sur les plans politique, médiatique et économique on aura de la distraction.

Si vous ajoutez à cela le calendrier électoral...

Mais en fait les péripéties liées à l'ouverture du capital de Téléverbier à des capitaux français débouchent sur deux constats:

— d'abord certains potentats locaux n'hésitent pas à utiliser tous les moyens pour sauvegarder leurs privilèges;

— ensuite le pouvoir politique valaisan n'arrive pas à se distancer des engrenages économiques et il tend à maintenir une confusion des pouvoirs qui devraient pourtant se contrôler.

Le résultat, comme en France, le président du gouvernement est éclaboussé au premier dérapage venu et on trouve dans son environnement un juge, un député, quelques notables locaux.

La culture politique valaisanne est simple: tu me donnes des voix, je mets mon pouvoir au service de tes petits intérêts.

En ce sens le résultat négatif de la votation de dimanche qui aurait, en cas de oui sur les taxes énergétiques, amener dans les caisses publiques valaisannes au moins Fr. 40 mios. dont Fr 20 sur le dos des Valaisans est salutaire. C'est un frein à la consolidation de ce système de copinage et de clientélisme propre au Valais.

Espérons que l'affaire Valette soit la dernière de cette nature.

DAR

DÉBAT D'IDÉES

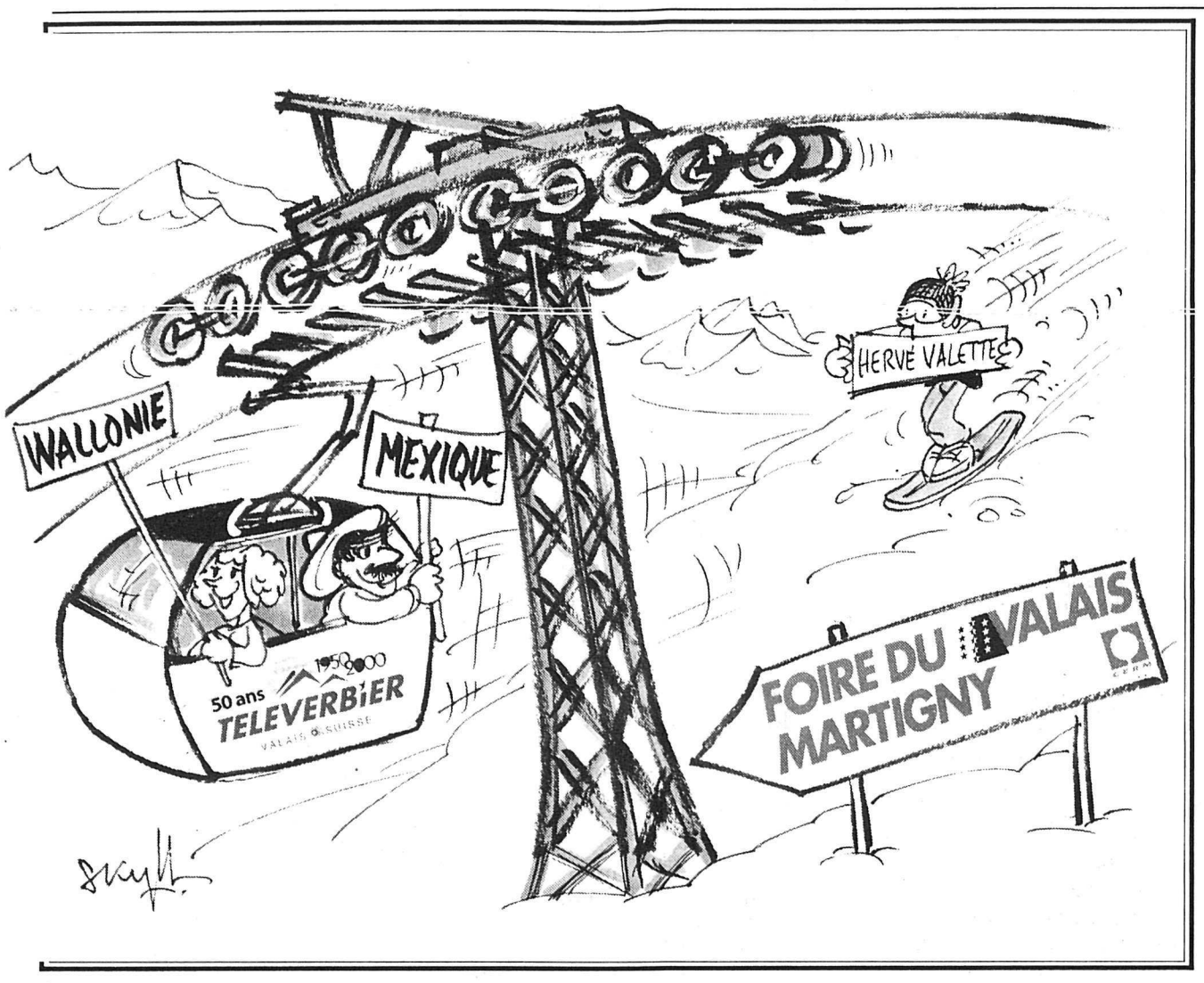

Révision de la LAMal

Les Romands s'insurgent

Le Conseil fédéral a présenté le 18 septembre son projet de révision partielle de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) dans le domaine du financement hospitalier, qui sera débattu par les Chambres fédérales à partir de la session d'automne.

Les cantons romands, de Berne et du Tessin, réunis au sein de la Conférence romande des Affaires sanitaires et sociales (ci-après la Conférence romande) font état aujourd'hui de leur opposition à la révision projetée. Celle-ci prévoit en effet que les cantons auraient l'obligation de subventionner non seulement les hospitalisations en divisions et en cliniques privées. Avec cette proposition, le Conseil fédéral persévère dans un projet qui, lors de la consultation, a fait l'unanimité des 26 cantons contre lui.

La révision projetée entraînerait des reports financiers considérables des assurances complémentaires vers les collectivités publiques et vers l'assurance-maladie sociale. Pour les cantons de la Conférence romande, il en résulterait des charges supplémentaires de 300 à 400 millions pour l'impôt et de 200 à 300 millions pour les primes d'assurance de base. Le contribuable et l'assuré de base se trouveraient ainsi pénalisés.

Au surplus, les cantons jugent que le projet ne présente aucune garantie d'atteindre l'objectif de maîtrise des coûts énoncé par le Conseil fédéral. Il pourrait au contraire en résulter une augmentation globale des dépenses dans le domaine de l'hospitalisation, alors que celles-ci sont aujourd'hui sous contrôle dans la plupart des cantons. En effet, loin de renforcer les planifications hospitalières exigées des cantons par la LAMal, la révision projetée aboutira vraisemblablement à les vider de leur substance en les paralysant sous une avalanche de recours.

Il est donc de la responsabilité des cantons de prendre position de manière déterminée contre une mesure qui risque de compromettre l'existence même d'une assurance de base de bonne qualité et supportable sur le plan financier.

Suite aux récentes interprétations du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, la Conférence romande estime par ailleurs qu'il est urgent de stabiliser à brève échéance les modalités de financement de l'hospitalisation privée, cela en se basant sur des principes déjà appliqués en Suisse, dont les effets sont connus et acceptables par la grande majorité de la population. A cet effet, il s'agit de maintenir dans la LAmal une distinction claire entre les séjours en division commune et les séjours en division ou en clinique privée et de préciser dans la loi les principes de financement correspondants.

— pour les séjours en division commune des hôpitaux reconnus d'intérêts public, les coûts sont pris en charge conjointement par l'assurance de base et par le canton;

— pour les hospitalisations en division ou en clinique privée, l'assurance e base paie l'équivalent de ce qu'elle paierait pour un séjour en division commune; c'est le patient ou son assurance complémentaire qui prend en charge le solde.

Une telle stabilisation constitue un préalable indispensable pour conduire avec la sérénité requise les travaux et les évaluations nécessaires en vue d'une révision en profondeur du financement des prestations de soins dans un horizon de 5 à 8 ans. La démarche devra s'appuyer sur les expériences faites en Suisse et dans d'autres pays et bénéficier d'un large débat démocratique associant les cantons, les milieux intéressés et la population. Le projet du Conseil fédéral comprend certaines dispositions qui s'inscrivent dans cette perspective et pourraient être intégrées à court terme dans la LAMal, en particulier l'instauration d'une structure tarifaire uniforme au niveau national pour les hospitalisations.

Parti Radical-Démocratique Valaisan

PRD

LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE DE MONTHEY-CHOËX VOUS CONVIE À UNE

Conférence-débat

EXPO 02

le vendredi 6 octobre 2000 à 20 heures
au Théâtre du Crochetan
à Monthey
Cette soirée sera animée par
M. Franz Steinegger
Président du comité directeur d'EXPO 02
et délégué du Conseil fédéral
Président du PRD Suisse et conseiller national

Venez nombreuses et nombreux
Entrée libre
Conférence organisée grâce au soutien des vins ORSAT SA

Affaire Téléverbier SA

Lors de l'entrée en bourse de Téléverbier SA, MM. Hervé Valette et Stéphane Rémédi ont déposé une dénonciation pénale contre les administrateurs de cette société au Tribunal d'instruction pénale du Valais central.

M. le juge d'instruction pénale Jean-Luc Addor a ouvert une enquête sur cette dénonciation, qui a eu un fort retentissement médiatique. Des irrégularités reprochées au juge dans la conduite de l'enquête ont été portées à la connaissance du Tribunal cantonal qui a pris immédiatement, en sa qualité d'autorité de surveillance, les mesures qui s'imposaient.

Les discussions et les rumeurs suscitées par ce dossier amènent le Tribunal cantonal à préciser ce qui suit:

1. A la suite d'une procédure interne, il a prononcé contre le juge Addor une sanction disciplinaire le 27 juin 2000.

Les irrégularités constatées pouvant également tomber sous le coup de la loi pénale, le Tribunal cantonal a simultanément décidé de les dénoncer au juge pénal.

2. Par la suite, estimant avoir été injustement mis en cause, des organes de Téléverbier SA ont à leur tour dénoncé l'affaire au juge pénal.

3. Compte tenu des circonstances, le Tribunal cantonal a désigné un juge d'instruction pénale extraordinaire en la personne de M. Edgar Métral, ancien Doyen du Tribunal de Sierre, et l'a chargé de faire toute la lumière sur les faits reprochés au juge Addor.

Accident d'hélicoptère

Mardi 26 septembre 2000, vers 16 h. 30, un accident d'hélicoptère, survenu sur le terrain de football de Beuson, commune de Nendaz, coûtait la vie à 8 personnes.

Deux appareils de la compagnie Air Glaciers, une Alouette 3 et un Belle Jet Ranger 206, effectuaient des vols de plaisance pour un groupe de touristes venus d'Inde. Les deux appareils engagés à cet effet décollaient du terrain de foot de Beuson, emmenaient les passagers pour un vol de 5 minutes, puis reposaient sur la même place.

Vers 16 h. 30, alors que les deux appareils se présentaient pour un atterrissage dans le secteur Nord du terrain, ils sont entrés en collision et se sont écrasés sur la pelouse du stade.

Paix syndicale

Le Syndicat FTMH, région Valais et les Syndicats Chrétiens Interprofessionnels, sections régionale de Martigny communiquent que les SCI seront cosignataires de la CCT. Les deux syndicats négocient avec la direction. Les propos des SCI apparus dans la presse sont retirés.

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction - Administration:
11, r. du Grand-Verger (1er étage), 1920 Martigny
Case postale 216 - CCP 19-58-3
E-mail: confedere@urbanet.ch
☎ rédaction (027) 722 65 76 - fax 722 49 18
Service de publicité: Publicitas,
Agence de Martigny, rue du Rhône 4
☎ (027) 722 10 48 - fax (027) 722 52 78
Service *Confédéré*, 1920 Martigny
☎ (027) 722 56 27 - fax (027) 722 15 17
Succursale de Sion, avenue de la Gare 25
☎ (027) 329 51 51 - fax (027) 323 57 60
Composition:
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
Téléfax 722 04 75
Impression:
Impress SA, Sierre

SUR LE FRONT DE L'ECONOMIE

Foire du Valais - 41e édition «Tonic»

Les exposants

Leur nombre (350) est assez stable depuis quelques années, notre surface totale d'exposition ne s'étant pas agrandie. Le taux de renouvellement atteint cette année 10%, ce qui est relativement important.

Cela nous a permis d'accepter plus de 30 nouveaux exposants. Malgré cela, notre liste d'attente compte encore de nombreux candidats.

Afin de dynamiser les ventes, nous mettons sur pied un concours du démonstrateur le plus tonic. Les visiteurs seront invités à désigner le «roi des camelots». Une quinzaine de démonstrateurs seront en lice dans différents stands pratiquant la vente au comptant. Le champion sera récompensé le vendredi 6 octobre, tandis que trois visiteurs ayant participé au concours seront tirés au sort et recevront une vitrine complète des articles en démonstration, d'une valeur de plus de 1000 francs.

Les hôtes d'honneur et participation spéciale

— La Région wallonne
— Le Mexique
— Téléverbier
— Le concours romand de la maçonnerie

Les nouveautés

— L'Espace Paysan
— Le Swiss Guggen Show

Les traditions

— L'Espace Gourmand avec le concours de dégustation de fromages d'alpages et de laiteries du Valais «Le Chaudron d'Or».
— Le Fun Show

Programme général

Vendredi 29 septembre:
Journée d'ouverture
Samedi 30 septembre:
Journée officielle et de la Région Wallonne
1er Guggen Show
Dimanche 1er octobre
Journée du combat du reines
Lundi 2 octobre
Journée des aînés
Mardi 3 octobre
Journée du 50e anniversaire de Téléverbier
Journée du cheval sur l'Espace Paysan
Mercredi 4 octobre
Journée de la jeunesse
Journée de l'élevage sur l'Espace paysan
Jeudi 5 octobre
Journée paysanne
Vendredi 6 octobre
Journée de l'économie
Samedi 7 octobre
Journée fun
Journée du chien
Dimanche 8 octobre
Journée de clôture

Manifestations annexes

— le combat de reines, les 30 septembre et 1er octobre
— le 1er Swiss Guggen Show, les 30 septembre et 1er octobre
— le concours cantonal de karaoké
— le 39e Tournoi international de pétanque
— les animations du Petit-Forum
— les démonstrations et les compétitions du Fun-Show
— les journées et animations de l'Espace Paysan avec notamment le marché-concours de bovins du mercredi 4 octobre sur le ring de l'Espace Paysan
— le forum de l'économie avec la conférence du Conseiller fédéral Pascal Couchepin, le vendredi 6 octobre
— les concours et démos de la journée du chien, au stade du Forum et à l'Espace Paysan
— le tournoi de curling
— les concours de dégustations de fromages et de vins «Chaudron d'Or» et «Goûtons nos gouttes».

Téléverbier - 1950-2000-2050

Perpétuel défi

Il en est descendu, des avalanches, dans le vallon d'Arbi depuis l'époque du Funiluge. Il s'en est créé, des liens d'amitié, entre gens de terrain unis par le danger et le froid: 50 années de défi, contre et avec les éléments naturels, 50 hivers de jeu subtil avec le manteau neigeux.

Pour partir à l'aventure en 1950, les Verbiérains s'assurent des forces de Dodo et Casa, deux visionnaires qui joueront à la perfection leur partition de pionniers. Les télésièges des Ruinettes, puis de Savoleyres voient affluer tellement de passionnés de ski qu'il faut suivre, équiper la montagne pour répondre à la demande. Le début des années 60 est frénétique: on monte aux Attelas, à Tortin et même au Mont-Gelé. La décennie s'achève sur des projets fous, que la conjoncture s'efforce vite de tempérer. De 1971 à 1976, récession oblige, Dodo avance au pas prudent du montagnard. Pour repartir de plus belle à l'assaut du Mont-Fort dès l'aube des années 80. Mais l'altitude demande de gros efforts: de 1988 à 1993, Téléverbier cherche son second souffle. Elle le retrouve en 1994 pour bâtir le premier Funitel de Suisse.

Du Funiluge au Funispace

50 ans d'équipement de la montagne, mais surtout 50 ans d'aventure humaine et de réel esprit d'équipe.

1991: Louis Moix, un commercial, succède à Casa à la direction de l'entreprise. Me Jacques-Louis Ribordy pilote le navire. Voici venue l'ère des gestionnaires éclairés par une vision économique, à long terme pour autant que les caprices du temps le permettent. Téléverbier continue de développer et d'entretenir son imposante infrastructure. Mais elle se transforme aussi en une société de services:

— Services Techniques Alpins par STA, sa filiale de Sembrancher, dans un esprit d'ouverture envers toutes les stations voisines et afin de leur permettre de rationaliser leurs travaux.

— Services technologiques par Sport Access, une start-up qui, rapidement, développe un système de billetterie à la pointe du progrès.

— Services humains surtout, car le terrain et les moyens financiers ne sont plus les seuls à dicter leur choix. Le client les tempère par ses exigences de qualité et le marché touristique impose sa logique. Le monde économique également, la connaissance du terrain doit désormais frayer avec la comptabilité analytique. La recherche de capitaux pour le renouvellement de l'infrastructure relance l'esprit de pionnier. En 1999, Téléverbier devient la première société suisse de remontées mécaniques à entrer au second marché de la Bourse de Paris.

Que nous réserveront, emain, soleil et neige capricieux? Les défis ne manquent pas.

Ils sont d'ordre:

— sécuritaire: comment gérer la pratique explosive de la glisse hors des pistes?

— technique: comment maintenir un parc de remontées mécaniques rationnel et attractif?

— technologique: comment suivre au mieux la révolution des systèmes d'information et de billetterie?

— environnement enfin: comment concilier nature et économie, paysage et emplois, dans l'optique d'un développement durable?

Les réponses sont entre les mains de tous: clients, partenaires, administrateurs et managers de l'entreprise. Le défi est avant tout humain. Prochain épisode en l'an 2050.

Le livre consacré au 50e anniversaire de Téléverbier est à souscrire auprès des bureaux de l'entreprise pour le prix de 50 francs.

En vente également sur le stand Téléverbier à la Foire du Valais 2000.

Présentation de l'entreprise

Des emplois
a l'année: 100 personnes + STA = 126 personnes.

Saison d'hiver: 300 personnes + STA = 330 personnes.

Des installations:
Téléverbier: 45

4-Vallées: 100

Domaine skiable:
Téléverbier: 188 km de pistes
4-Vallées: 400 km de pistes

La Wallonie

La Wallonie est l'une des trois régions qui composent la Belgique fédérale. Entité fédérée, la Région wallonne gère en toute autonomie, c'est-à-dire sans tutelle de l'autorité fédérale, des compétences lui permettant de conduire entre autres la politique économique, agricole, technologique, de recherche, d'environnement et d'emploi, de promouvoir ses ressources naturelles et humaines, d'élaborer une politique de relations et de commerces extérieurs.

L'autorité régionale a joué un rôle moteur dans le renouveau qui, aujourd'hui, anime la wallonie.

Si, en termes d'emplois, les secteurs traditionnels comme la sidérurgie, la chimie, le verre, les fabrications métalliques demeurent les plus importantes de son économie, la Wallonie s'est résolument tournée vers les technologies de pointe. Ses fleurons ont pour noms biotechnologie, opto-électronique, aéronautique, matériaux nouveaux, micro-électronique, ou informatique.

Particulièrement actives dans ces différents créneaux, les PME wallonnes disposent d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et puisent leur capacité d'innovation parune collaboration étroite avec le monde universitaire et scientifique.

Au cœur de l'Union européenne, la Région Wallonne constitue un carrefour unique de communication: un atout supplémentaire qui conforte son rôle de plate-forme commerciale et sa vocation de terre d'accueil pour les investisseurs étrangers.

La Communauté française Wallonie-Bruxelles

La Communauté française Wallonie-Bruxelles est compétente pour la culture, les beaux-arts et l'audiovisuel; l'enseignement et la recherche scientifique; le sport; la médecine préventive et l'éducation à la santé; l'enfance et la jeunesse; les relations internationales dans ces matières.

L'exécution de la politique extérieure de la Communauté française est confiée au Commissariat général aux Relations internationales (CGRI).

Un des aspects de l'action de la Communauté française sur la scène internationale est la gestion des accords bilatéraux qui la lient à de nombreux pays ou régions.

La Communauté française dispose du pouvoir de conclure des traités internationaux portant sur les matières de sa compétence.

Diffuser les traditions, partager les acquis de la recherche, aider les artistes à se faire connaître à l'extérieur tout en s'ouvrant aux témoignages culturels venus de tous les horizons, promouvoir les échanges de chercheurs, de spécialistes, de boursiers et de jeunes, tels sont quelques axes de cette politique.

La Communauté française poursuit également l'application d'engagements multilatéraux essentiels. C'est ainsi qu'elle joue un rôle important dans les organisations internationales (UNESCO, OMS, Conseil de l'Europe) et spécialement dans les institutions francophones comme l'ACCT (Agence de Coopération culturelle et technique), l'AUPELF (Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française) et la CONFEJES (Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage». Pour ce qui relève de ses compétences, elle est présente à part entière dans les instances de l'Union européenne.

La Communauté française multiplie aussi les initiatives en matière de promotion de ses «produits culturels» dans la plupart des festivals, marchés, foires et salons internationaux.

Fabuleux Mexique

Les premières traces de culture découvertes dans le sud remontent à plus de 2500 ans avant J.-C. De nombreuses civilisations précolombiennes vécurent dans l'aire géographique du Mexique actuel parmi lesquelles, entre autres, les Aztèques, les Toltèques, Les Zapotèques, les Totomaques, les Mixtèques, sans oublier bien évidemment, celle des Mayas qui atteignit son apogée au IVe siècle de notre ère. Une partie de ce riche passé a été préservée et, à travers les mouvances des siècles, les cultures mexicaine et espagnole se sont mêlées et l'on compte aujourd'hui plus de 20 millions d'indigènes, parlant près de 60 langues et dialectes.

Plus de 11 000 sites archéologiques perpétuent l'histoire mexicaine dont il faut garder à l'esprit que le passé lointain est encore important dans le Mexique moderne.

Hermàn Cortès débarque en 1519, et depuis, le pays tisse son histoire à travers de multiples soubresauts socio-économiques d'où jaillissent quelques grandes figures mythiques, telles que celles bien connues de Pancho Villa, cavalier infatigable, le non moins légendaire Emiliano Zapatta, métis de l'Etat semi-tropical de Morelos, un petit ranchero qui se révéla grand stratège.

Aujourd'hui, le pays connaît quelque stabilité, mais doit relever des défis qui tiennent à des changements économiques majeurs, sociaux, politiques et à l'instauration d'un processus de réelle démocratisation. Récemment porté au pouvoir par une élection démocratique, Vincent Fox s'y attellera, en développant notamment l'organisme ALENA (accord de libre échange nord-américain).

JEAN-RENÉ DUBULLUIT

la Page ECONOMIQUE

NOUVELLE REVUE (VD) - CONFÉDÉRÉ (VS) - LE GENEVOIS (GE)

ANALYSE

www.agriculture.ch L'agriculture suisse toujours plus présente sur Internet

L'agriculture suisse lance son offensive! Avec pour thème «Nous apportons la vie en ville - Proches de vous, les paysans suisses», elle vient de lancer une campagne de publicité. Elle a commencé le 18 septembre et s'échelonnera jusqu'au mois de novembre. Ces spots télévisés sont visibles sur le canal des six chaînes de télévision nationales. A la fin des deux sujets publicitaires, le téléspectateur est invité à se renseigner plus avant par l'apparition sur l'écran des trois sites suivants: www.agriculture.ch, www.landwirtschaft.ch et www.agricoltura.ch. Ce site, qui se décline dans les trois langues nationales, donne notamment des informations de base sur l'agriculture suisse, ses méthodes de production respectueuse de l'environnement, des statistiques et fournit de nombreux liens sur des sites traitant de l'agriculture (organisations, fédérations, etc.). Ce site, destiné aussi bien aux journalistes qu'au grand public, a en partie été financé par la Confédération.

Les trois marchés du Swissmetro

Pour Swissmetro, le vent est en train de tourner. Le sérieux des études menées au cours des années 90, en collaboration avec une centaine de PME, suisses pour l'essentiel, y a fortement contribué. L'appui donné par les responsables successifs du Département fédéral des transports et, plus largement, par le Conseil fédéral voire le Parlement aussi. Bref, de projet, le concept est en voie de se transformer en produit.

En effet, la question n'est plus tellement de savoir si le Swissmetro sera réalisé, mais où, quand et avec quels moyens. Depuis le début de l'an 2000, suite à la suggestion faite par Moritz Leuenberger d'une liaison entre les centres urbains de Bâle et de Zurich, voire entre leurs aéroports, des études sont menées, des contacts pris, des estimations affinées.

Du côté de Genève concerné par le dépôt de la demande de concession vers Lausanne, un intérêt s'est aussi manifesté d'une part pour étudier une liaison avec l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, d'autre part pour mettre en réseau les trois principaux aéroports suisses.

Plus généralement, l'actualité du transport aérien - dont font partie les désagréments subis par les habitants des zones d'atterrissage de Kloten et la dénonciation par l'Allemagne de l'accord de survol de son territoire, pour ne pas mentionner les crashes sur des zones à haute densité de population - renforce le besoin d'une utilisation optimale du ciel européen.

Ces exemples montrent tout simplement que le Swissmetro est promis à un triple marché. En Suisse comme à l'étranger. D'abord en reliant entre elles deux villes. Qu'il s'agisse de Shangaï-Beijing, de Rio de Janeiro-Sao-Paulo, de Boston-Washington, de Turin-Milan, ou de Bâle-Zurich. Conditions: une population susceptible de voyager, peu de concurrence avec les moyens traditionnels de transport ou une possibilité de (grande) niche.

Variante: les corridors métropolitains peuvent s'élargir, s'allonger, faire des angles: vers Hong-Kong, Chicago, Rome, Berne ou Lucerne. Les réseaux de villes offrent ainsi un deuxième débouché. On assiste alors à la naissance d'une «métro»-pole. Pour autant que les agglomérations soient de taille suffisante et assez distantes les unes des autres. Il y faut aussi une volonté politique de développer un mode de transport favorisant à long terme la croissance de l'économie.

Enfin, troisième marché, la transformation de deux ou plusieurs aéroports en terminal A, B, C, etc. d'un méga-hub. Pour la Suisse, cela revient à relier Kloten, Euroairport et Cointrin. Cette solution n'est pas exclusive des précédentes; elle suppose néanmoins que soient résolus certains problèmes, comme la séparation des flux de trafic entre les passagers à destination des villes et les utilisateurs d'avion. Elle évite à coup sûr les impasses que rencontrent les aéroports grâce à l'interconnection des modes de transport. Bref, un jeu à somme non nulle.

La seule question encore ouverte est de savoir quel marché Swissmetro conquerra en premier. Aux décideurs politiques, aux investisseurs et, fondamentalement, aux citoyens d'y répondre.

PIERRE WEISS
Secrétaire général
de Swissmetro SA

EN BREF

Les ORP face à la baisse du nombre des chômeurs

Le chômage ne cesse de reculer en Suisse, un phénomène qui met sous pression les offices régionaux de placement (ORP).

Pendant longtemps, on aurait pu croire que les partis gouvernementaux se préoccupaient peu (ou pas du tout) des efforts consentis par l'Etat en matière de placement. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco, anciennement l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi) publiait régulièrement ses communiqués et ses statistiques (sans oublier de présenter les efforts déployés en vue de maîtriser la crise), qui faisaient état d'une situation difficile, née de la récession du début des années 90. Ces interventions ne suscitèrent longtemps pratiquement aucune réaction sur la scène politique - à quelques rares exceptions près. Depuis que l'économie se redresse, depuis que la période d'embellies sur le front du chômage, les partis donnent à nouveaux de la voix. Les ORP sont redevenus un sujet de discussion intéressant depuis qu'ils se trouvent dans la désagréable situation de générer (bientôt) des chômeurs.

GRAPHIQUE

MOTOS ET SCOOTERS

Un sérieux plus en août

Par rapport à l'an dernier, l'augmentation du nombre d'immatriculations de motos et de scooters durant le mois d'août se monte à 13,3%. Ainsi, la diminution enregistrée au mois de juillet, en raison de mauvaises conditions atmosphériques, a été compensée. Entre janvier et août de cette année, 41 153 véhicules ont été immatriculés, une augmentation de 4,5% en regard de 1999.

Motos	Août 99	Août 00	Diff. Unit.	Diff. %
jusqu'à 50 cm³	21	22	+1	+4,8
51 - 125 cm³	341	345	+4	+1,2
126 - 250 cm³	5	5	0	0
251 - 500 cm³	27	29	+	+7,4
501 - 750 cm³	342	407	+26	15,6
+ de 750 cm³	595	612	+17	+2,8
avec side-cars	0	0	0	0
Total	**1331**	**1420**	**+89**	**+6,7**

	Jan-août 99	Jan-août 00	Diff. Unit.	Diff. %
jusqu'à 50 cm³	985	696	-289	-29,3
51 - 125 cm³	3195	3305	+110	+3,4
126 - 250 cm³	125	122	-3	-2,4
251 - 500 cm³	370	399	+29	+7,8
501 - 750 cm³	4017	4293	+276	+6,8
+ de 750 cm³	7679	7949	+270	+3,5
avec side-cars	22	14	-8	-36,3
Total	**116 393**	**16 778**	**+385**	**+2,3**

Accord Suisse-Chine dans le cadre de l'accession de la Chine à l'OMC

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin et son homologue chinois Shi Guangsheng ont finalisé un accord bilatéral.

Dans le cadre des négociations sur l'accession de la Chine à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a rencontré mardi matin à Genève son homologue chinois Shi Guangsheng. A cette occasion, les deux ministres ont finalisé un accord bilatéral sur l'accession de la Chine à l'OMC. L'intégration de la Chine dans le système commercial multilatéral impliquera l'ouverture graduelle d'un marché potentiel de plus d'un milliard d'individus. La Chine constitue la septième plus grande économie du monde (mesurée au PIB) et pourrait devenir le plus grand marché de la planète. La Suisse profitera de l'ouverture commerciale de la Chine dans divers secteurs, dont les banques et les assurances, les machines, les produits chimiques et pharmaceutiques et les montres. Elle bénéficiera notamment de certaines améliorations des conditions tarifaires et de commercialisation pour ses exportations vers la Chine, ainsi que de meilleures conditions d'accès au marché chinois pour ses prestataires de services.

La Chine est un important marché en Asie pour la Suisse. Le volume des échanges bilatéraux a fortement progressé ces dernières années, puisque le total est passé, en 1995, de FS 1,9 mia à FS 2,8 mia en 1999, soit une augmentation de près de 50%. Avec le rebond général des importations chinoises, nos exportations vers la Chine sont en forte hausse: en 1999, nos exportations ont ainsi augmenté de 22% à 990 millions de francs et durant les sept premiers mois de cette année elles ont augmenté de 43,7% à FS 644 mio., tandis que les importations suisses en provenance de Chine ont augmenté de 33,6% à FS 1053 mio. Les principales exportations suisses vers la Chine sont les machines (63%), les produits chimiques (13%) et les produits pharmaceutiques (5,2%). Les importations suisses en provenance de la Chine se composent notamment de textiles et vêtements (30,3%), machines (16%) et produits chimiques (9,8%).

L'importance de la Chine pour la Suisse se mesure également par le montant des investissements suisses estimés à FS 4 mia; sont présentes en Chine - sous une forme ou une autre - 550 entreprises suisses; parmi elles, environ 300 joint-ventures.

GRAND CONSEIL

Hypothèque légale pas si légale

MOTION

du groupe radical, par le député Adolphe Ribordy, concernant l'inscription au registre foncier des hypothèques légales

La législation valaisanne contient plusieurs mentions d'hypothèques légales au bénéfice de l'Etat.
Les hypothèques ne sont, la plupart du temps, jamais inscrites au registre foncier. Les règles de bonne foi, la publicité des charges, la transparence postulent pour une inscription généralisée de ces charges.
Nous demandons au Conseil d'Etat de modifier la législation en ce sens que la garantie des redevances publiques fasse l'objet d'une inscription sur requête.

La réponse du Conseil d'Etat

Les bases légales actuelles

L'article 836 CCS autorise les cantons à prévoir des hypothèques légales qui sont, sauf disposition contraire, valables sans inscription.
L'article 174 de la loi fiscale valaisanne prévoit quant à lui que les immeubles sont grevés, sans inscription au registre foncier d'une hypothèque légale qui garantit le paiement de tous les impôts cantonaux afférents à ces immeubles, soit l'impôt sur la fortune et le rendement de celle-ci et l'impôt foncier sur les immeubles.
Cette disposition prévoit en outre que cette hypothèque légale prime toute autre charge.
Il est certain que l'hypothèque légale de droit cantonal existant sans inscription présente l'inconvénient d'être occulte. Néanmoins la législation cantonale sur le notariat prévoit que les notaires ont l'obligation de rendre les parties à un acte de transfert immobilier attentive à l'existence et à la portée de l'hypothèque légale garantissant une créance de droit public.
Il est possible pour les cantons de prévoir que l'existence d'une telle hypothèque dépend de son inscription au registre foncier. Cette disposition doit obligatoirement figurer dans une loi et elle ne peut concerner qu'une redevance de droit public relative à l'immeuble grevé.
Cette solution qui répondrait aux voeux émis par le motionnaire semble assurer la transparence requise par les règles de bonne foi et de la publicité des charges.
Néanmoins elle se heurte à divers inconvénients:

1. Cette inscription ne pourra dans la règle être inscrite au registre foncier avant deux voire trois ans, dès la naissance de la créance de droit public à garantir. En effet, dans de très nombreux cas cette créance ne concerne pas le propriétaire de l'immeuble grevé mais le débiteur de l'impôt. Le fisc devra donc poursuivre ce dernier et ce n'est que si ces poursuites n'aboutissent pas qu'il requerra l'inscription de l'hypothèque légale. C'est dire que la sécurité et la publicité du registre foncier seront aléatoires pendant une durée excessivement longue et que la transparence souhaitée ne sera qu'un leurre.
2. Le droit fédéral prévoit que les hypothèques légales indirectes (à inscrire au RF) prennent rang par la date de leur inscription. Contrairement aux hypothèques légales directes, elles ne priment pas tous les autres gages immobiliers grevant l'immeuble.
   Or, il est évident que si l'inscription n'intervient que plus de deux ans après le transfert de l'immeuble, le nouveau propriétaire aura la plupart du temps grevé celui-ci de gages immobiliers conventionnels de rangs antérieurs à l'hypothèque légale et primant donc celle-ci. La garantie immobilière légale sera donc parfaitement illusoire et il serait beaucoup plus simple d'y renoncer.
3. L'inscription d'hypothèques légales nécessite enfin, tant de la part du fisc que de celle des organes du registre foncier à un surcroît de tâches administratives et de contrôle de la légalité de la réquisition pour une utilité quasi nulle.

Conclusion

Il convient donc semble-t-il de maintenir la situation actuelle qui est celle prévue en principe par la législation fédérale et qui a été adoptée par la plupart des législations cantonales.

Décision

Après s'être insurgé contre l'immobilisme administratif le Conseil d'Etat a admis la requête du député sous forme de postulat.

Certificat de capacité cafetier

MOTION

du député Daniel Perruchoud (PRD) concernant la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce des boissons alcooliques.

Lors du développement de sa motion, le Député Daniel Perruchoud a nuancé le contenu de la motion. Il ne demande plus forcément l'abrogation du certificat de capacité de cafetier-restaurateur et hôtelier. Il a souligné qu'en réalité il existe toutes sortes de forme d'exploitation qui détournent la loi actuelle, que les petits commerces des villages nécessitent un traitement différent et que la durée des cours professionnels est trop longue et que ces derniers sont trop coûteux. Pour le surplus, le Conseil d'Etat devrait s'inspirer des expériences faites dans les autres cantons.

Il faut relever que la loi en cause est très récente puisqu'elle date du 17 février 1995 et qu'elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1997. Les différentes commissions de l'époque ont eu pour souci prioritaire d'augmenter, et ceci en tant que canton touristique, le niveau de la formation professionnelle des cafetiers-restaurateurs. La présente loi découle de cette conviction. D'autre part, durant les travaux législatifs, une large majorité s'est dégagée pour imposer des conditions d'accès beaucoup plus strictes à ces formations.

Aujourd'hui, et ceci jour après jour, l'actualité nous démontre que l'application de cette législation exigeante pose différents problèmes. Toutefois, compte tenu de la jeunesse de la loi, nous ne disposons pas du recul suffisant pour juger du bien-fondé des options qui ont été prises. En revanche, le Conseil d'Etat estime qu'une analyse approfondie de la situation en Valais ainsi que des expériences faites dans les cantons qui ont déjà abrogé le certificat de capacité, apporteront les éléments de solutions nouveaux aux problèmes soulevés soit par le député Daniel Perruchoud, soit par des intervenants précédents.

Le Conseil d'Etat partage donc le raisonnement du député Daniel Perruchoud et adhère à sa proposition de faire le point sur la situation et d'analyser les différentes variantes possibles selon les besoins actuels de la branche, de la population et du tourisme.

Cela étant, la forme du postulat est la mieux adaptée.

Le Conseil d'Etat propose donc d'accepter l'intervention du Député Daniel Perruchoud sous forme de postulat.

POSTULAT

du député Thierry Fort et consorts concernant le nouveau critère (fermetures/ouvertures de classes) pour les contributions des communes au traitement du personnel enseignant

Les enseignants de la scolarité obligatoire sont des employés communaux rémunérés par l'Etat du Valais.
Les communes participent à cette charge en versant à l'Etat une contribution déterminée par le décret du 13 novembre 1974 concernant la contribution des communes au traitement du personnel enseignant.
La contribution précitée diffère selon qu'il s'agisse de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire du 1er degré (cycle d'orientation).
Enseignement primaire
Le paiement du traitement initial et des allocations de déplacement du personnel enseignant des classes primaires est à la charge des communes à concurrence de 10% des recettes d'impôts calculées au taux moyen de toutes les communes et de 2% des revenus spéciaux.
La contribution communale a représenté en 1999 67 millions sur 159 millions de charges salariales, soit environ 42%
Nous basant sur les décomptes de l'année 1999, il s'avère que 146 communes sur 167 paient une contribution plafonnée au montant d'impôt précité et ne sont pas intéressées financièrement directement à l'ouverture ou à la fermeture d'une classe.
Cycle d'orientation
Le paiement du traitement initial et des allocations de déplacement du personnel enseignant des classes du CO est à la charge des communes à concurrence de 2% des recettes d'impôts calculées au taux moyen de toutes les communes. Toutefois, la contribution n'excède pas le 50% du traitement des maîtres nécessaires aux besoins de la commune.

La contribution communale a représenté en 1999 13 millions sur 88 millions de charges salariales totales payées par l'Etat, soit environ 15%.

Nous basant sur les décomptes de l'année 1999, il s'avère que 166 communes sur 167 paient une contribution plafonnée au montant d'impôt précité et ne sont pas directement intéressées financièrement à l'ouverture ou à la fermeture d'une classe.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire ou du cycle d'orientation, le système actuellement en vigueur implique peu, voire pas du tout, les communes au niveau financier lors de l'ouverture d'une classe supplémentaire ou lors de sa fermeture, la contribution communale n'étant pas liée directement, pour la plupart, à ce critère.

Il ressort donc de cette situation que l'Etat, par le service de l'enseignement, doit assumer les décisions de fermetures de classe et atténuer, Ü voire refuser, les demandes non fondées d'ouvertures de classes.

Un système impliquant plus les communes lors de l'organisation de l'année scolaire suivante pourrait donc être plus équitable vis-à-vis de l'Etat sans remettre en cause le principe de solidarité entre les communes.
Nous proposons donc de nommer un groupe de travail afin d'étudier de nouvelles possibilités de contribution des communes au traitement du personnel enseignant.

Formation, santé, travaux publics et...Hervé Valette

Ambiance inhabituelle lundi matin à Vouvry à l'occasion de la première des trois séances extra-muros du Parlement, pendant la réfection de la vénérable salle du Casino à Sion.
La salle Arthur Parchet semblait faite pour recevoir 130 députés, le Conseil d'Etat, les services du Parlement, la presse et le public.
Du public, parlons-en, puisque les classes primaires et du CO ont saisi l'occasion de suivre les séances parlementaires et de s'instruire ainsi sur le fonctionnement de la démocratie.
Au menu, apparemment sans dossier chaud, trois domaines étaient sous la loupe: la formation, la santé, les travaux publics.
En préambule les députés ont accepté un crédit pour le CO de Grône, ont voté la fusion de cinq communes dans le Haut-Valais et enregistré avec des succès variés pas moins de 50 interventions parlementaires.
Parmi celles-ci ont notera la réduction des droits civiques à 16 ans, combattue par le PRD notamment et sa cheffe Mme Nicole Varone qui a suggéré une meilleure instruction civique surtout. Elle a été écartée. On relèvera aussi une demande de publicité des dons financiers aux partis et aux candidats, la discussion a été renvoyée.
La santé est venue en lumière par la bande notamment par les interventions de nombreux députés.
De la transparence des coûts à la différenciation des déficits hospitaliers à une table ronde suisse de la santé (Claude Oreiller, rad.), on constate que la santé reste un problème préoccupant pour la classe politique.
La formation avance à grand pas. Deux lois, l'une sur la formation et la recherche universitaire, l'autre sur la formation continue des adultes, ont passé la rampe parlementaire. Le dossier formation avance à grand pas sous l'impulsion du conseiller d'Etat Serge Sierro.
Une troisième loi a fait problème, celle fixant le statut salarial des enseignants de Hautes écoles valaisannes. Faut-il mettre dans une loi de tels montants? Oui ont répondu Parlement et Conseil d'Etat.
La correction du Rhône sur trente ans coûtera 800 mios. Mais, on l'oublie bien souvent, ils sont subventionnés pour moitié par la Confédération.
Ce grand chantier joint aux transversales alpines mettent un peu de ciel bleu dans le secteur du génie civil.

Affaire Valette

Chaque gouvernement a son dossier pourri, le dossier Valette-Téléverbier pourrait être de ceux-là.
Tous les ingrédients sont réunis:
Le pouvoir occulte du conseil d'Etat, quelques notables locaux, un juge défaillant, l'entrée de capital étranger dans un système rôdé de petits arrangements, tout est là.
Quelle est la part de responsabilité du pouvoir politique dans les égarements de la justice valaisanne dans cette affaire?
Le Grand Conseil en débat au moment où ces lignes sont écrites.
Nous y reviendrons. (ry)

INTERPELLATION

de la députation de la ville de Monthey par Francine Cutruzzola, Daniel Mayor et Christian Mayor

Dans l'intérêt des communes

Nous avons accepté, lors de notre séance du Grand Conseil du 27 juin dernier, de modifier la loi fiscale du 10 mars 1976 dont l'entrée en vigueur, fixée par le Conseil d'Etat, devrait être le 1er janvier 2001.

Nous avons notamment prévu à l'art. 235 al. 1 que la contribution des communes passe de dix à huit pour cent au maximum des recettes d'impôts pour le paiement du traitement initial et des allocations de déplacement du personnel enseignant des écoles primaires.

Cela étant, dans l'esprit des débats, nous avons compris que la baisse du taux avait pour but de compenser partiellement la diminution des rectes fiscales communales (diminution estimée à Monthey à Fr. 3'000'000.— environ).

Or, il s'avère que cette modification ne devrait entre en vigueur que lorsque le nouveau flux financier entre la Confédréation et les cantons sera connu, soit selon nos informations pas avant 2005.

Nous vous demandons, en conclusion, de nous confirmer si le nouveau taux de huit pour cent au maximum sera appliqué dès le 1er janvier 2001, comme l'ensemble de la loi, compte tenu que la plupart des communes ont déjà établi leur budget sur la base des nouveaux paramètres?

INTERPELLATION

de Fabienne Bernard

Répartition régionale des flux financiers

Régulièrement les députés interpellent le conseil d'Etat sur la répartition régionale de ses invetissements et de ses frais de fonctionnement. L'absence de précisions permet toutes les suppositions. De plus, un vision claire permettrait lors de la prise de certaines décisions de tenir compte d'une plus juste répartition de la présence cantonale dans le canton. C'est pourquoi nous demandons sur le budget global de l'Etat de connaître les flux financiers en direction des trois régions constitutionnelles.
Subsidiairement nous demandons de connaître avec précision:
- les lieux de domiciles des fonctionnaires de l'Etat
- les lieux des différents services de l'Etat avec l'enveloppe financière y relative
- les lieux des entités para-étatiques ou institutions soutenues financièrement par l'Etat avec l'enveloppe financière y relative

Tous les Valaisans participent par le biais de leurs impôts aux frais de fonctionnement de l'Etat, il est donc logique qu'ils connaissent avec précision en retour l'implication du pouvoir central sans les régions.
Nous sommes pour notre part persuadés que les régions depuis le district de Martigny jusqu'à l'extrême Bas-Valais sont prétéritées dans la répartition cantonale. D'autres régions dont le Haut-Valais ont le même sentiment.

CONTROVERSES

Ça fermente chez Provins

Provins Valais réagit

Nous pouvons légitimement nous interroger sur les raisons pour lesquelles les Syndicats Chrétiens essaient de lancer une polémique.
En effet:
1. A cette heure, aucun employé Provins Valais touché par le déplacement des activités d'embouteillage à Martigny n'a reçu de lettre de licenciement;
2. Aux 4 personnes encore en fonction chez Provins Valais et qui n'ont pas encore été replacées à ce jour, possibilité leur a été offerte de poursuivre leur activité jusqu'à l'été 2001; toutes ont accepté;
3. Provins Valais a toujours affirmé sa volonté de présenter un plan social, mais que celui-ci serait limité compte tenu de la situation économique difficile que traverse le secteur viti-vinicole et des conséquences qui en découlent pour le vigneron.

Une ligne de conduite

Dans le cadre de cette restructuration, la position de Provins Valais est claire:
— Mise à la retraite anticipée pour ceux qui ont 63 ans et plus;
— Soutien pour replacement et plan social pour les autres avec, pour objectif prioritaire, d'éviter tout licenciement.

Soutien de Provins Valais pour le replacement

Provins Valais a
— informé chaque employé individuellement le 28.10.1999;
— effectué des démarches auprès d'employeurs du Valais Central;
— organisé des rencontres avec l'Office régional de placement (ORP) et le Centre d'information et d'orientation (CIO) pour la mise en place d'un programme;
— pris en charge les cours CIO (14 demi-journées) pendant les heures de travail pour tous ceux qui se sont déclarés intéressés;
— offert la possibilité d'entreprendre une formation complémentaire à notre charge pendant les heures de travail;
— accordé la possibilité de départ sans délai de congé pour ceux qui trouvent un nouvel emploi;
— apporté son appui dans les démarches entreprises par les personnes au bénéfice d'une incapacité partielle de travail auprès des organismes concernés (AI-SUVA).

Plan social Provins Valais

Ce plan est établi sur la base du:
— Règlement général pour le personnel
— Règlement de la Fondation des œuvres sociales de Provins Valais
— Versement de la prestation de libre passage
— Dissolution et attribution de la part des fonds libres revenant à chacun des employés appelés à quitter Provins Valais dans le cadre de cette restructuration
— Prime de départ liée au nombre d'années de service
Le plan n'a pas encore été présenté aux employés car nous sommes dans l'attente de l'approbation par «l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance LPP» du bilan de notre Caisse de pension et donc du montant effectif des fonds libres disponibles.
Dès que nous serons en possession de toutes les données, chaque employé sera informé individuellement.

Des affirmations hors propos

— «Provins Valais abandonne son centre actuel d'embouteillage»
— Peut-on nous reprocher de restructurer notre entreprise pour en assurer la compétitivité?
— «Provins Valais s'offre le luxe de prévoir l'aménagement de nouveaux locaux»
— L'aménagement de nouveaux bureaux n'est prévu qu'au cas où Provins Valais trouve un acquéreur pour les bâtiments de la rue de l'Industrie à Sion.
— «Provins Valais investit parallèlement sept millions à Martigny»
— L'investissement global de Martigny se monte à sept millions. Ceux-ci sont financés à 50% par chaque partenaire pour ce qui est des fonds propres et d'un emprunt bancaire par la nouvelle société pour le solde.
— «Provins Valais va économiser sur la masse salariale plus de Fr. 800 000.- dès le 1er janvier 2001»
— Depuis quelques années, l'adaptation aux lois d'un marché en voie de libéralisation s'est faite aux frais des producteurs de vendanges, il est donc juste que le bénéfice des efforts de rationalisation leur revienne en priorité.
— «Provins Valais annonce que les ventes du premier semestre 2000 sont bonnes»
— Les ventes du 1er semestre ont été satisfaisantes en volume mais n'ont été réalisées que grâce à une forte agressivité sur le marché. En terme de chiffre d'affaires et de marge, les résultats sont insatisfaisants de telle façon que le prix payé actuellement pour la vendange couvre peu ou pas les frais de production.
Si, comme le prétend le communiqué: «Une grande partie des 5000 sociétaires de Provins Valais sont membres des Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Valais», comment expliquer des mesures de rétorsion qui porteraient atteinte aux intérêts de Provins Valais sachant que le principe de base d'une coopérative est de redistribuer le disponible en rémunération de leur travail.
Nous ne pouvons que regretter l'attitude des Syndicats Chrétiens qui, sur une base infondée, lancent une polémique qui ne peut que nuire à l'image du Valais et des Valaisans.

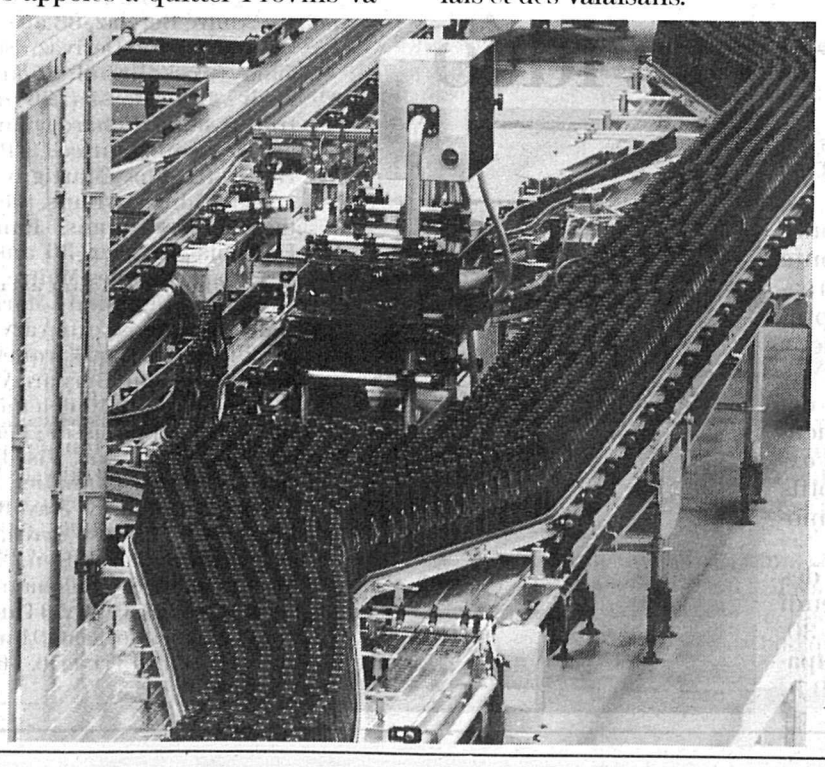

Les Syndicats Chrétiens interprofessionnels déterrent la hache de guerre

Depuis le mois d'octobre 1999, période où nous avons été informé de la suppression de quatorze postes de travail chez Provins Valais liée à la création d'un nouveau centre d'embouteillage Provins Valais / Caves Orsat S.A. à Martigny, nous avons, par mandat, demandé la négociation d'un plan social ayant pour but d'atténuer les difficultés économiques et humaines des employés de Provins Valais.
Le principe a été accepté par Provins Valais, mais nous sommes aujourd'hui face au refus de verser un centime aux employés comptabilisant entre 12 et 46 ans d'ancienneté. De plus, nous apprenons qu'au détriment de l'ensemble des employés licenciés, Provins Valais verse à bien plaire des ponts AVS considérables uniquement à deux de ses employés.
Provins Valais peut investir 7 millions dans son nouveau centre d'embouteillage, investir dans de nouveaux locaux administratifs, abandonner sa halle principale de Sion, économiser Fr. 800 000.- de masse salariale en supprimant quatorze postes, et veut nous faire croire que la coopérative n'a pas Fr. 290 000.- pour un plan social.
Alors que Swisscom, Alusuisse, Pampetrol, les CFF, la Poste, J.-F. Burrus, Tavaro, Novartis, etc. ont mis sur pied de substantiels plans sociaux lors de leurs restructurations, Provins Valais se moque de ses employés et les jette comme de mauvais raisins.
Pour qui se prennent-ils ces dirigeants?
Provins Valais se réfugie derrière ses obligations légales mais la société n'a-t-elle pas oublié sa responsabilité sociale à l'égard des Valaisannes et des Valaisans?
L'office de conciliation sera saisi d'un conflit collectif jusqu'à satisfaction de notre demande.

AOC: La bataille des origines

Pain de seigle valaisan AOC: cinq oppositions enregistrées

Suite à la publication de l'enregistrement de l'appellation Pain de sègle valaisan comme Appelation d'Origine Contrôlée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 24 mai 2000, cinq oppositions provenant toutes de Suisse alémanique ont été enregistrées au terme du délai de trois mois fixé. Consultés jusqu'à la fin septembre, la profession et le canton ont élaboré une prise de position commune et détaillée rejetant tous les arguments des opposants.
La protection des appellations valaisannes dérange: après l'Eau-de-vie de poires du Valais et l'Abricotine, le Pain de seigle valaisan a également provoqué des oppositions. Celles-ci émanent des entreprises suivantes:
— Ritz AG, Laupen, Berne
— Pan Gusto AG, Nänikon, Zurich
— Coop Suisse, Bâle
— Fédération des coopératives Migros, Zurich
— Boulangerie JOWA AG, Volketswil, Zurich
Parmi les arguments avancés par les opposants, on citera notamment l'aspect prétendu générique de l'appellation, l'utilisation antérieure de l'appellation par les entreprises à titre privé, les faibles quantités de seigle produites en Valais, le fait que les conditions d'enregistrement comme AOC ne seraient pas remplies ou encore des éléments liés à la liberté de commerce et d'industrie.
Dans le cadre d'un argumentaire détaillé, la profession et le canton ont répondu à tous ces points. Quelques éléments méritent dans ce contexte d'être relevés:
1. L'appellation Pain de seigle valaisan n'est pas générique: cette affirmation est prouvée à la fois par des enquêtes de consommateurs (88% des personnes interrogées font un lien clair entre l'appellation et le Valais IHA GfM, septembre 1999) et par l'attitude même des opposants, qui associent sur leurs emballages l'appellation à des images valaisannes fortes.
2. L'utilisation antérieure de l'appellation dans le cadre de marques privées ne peut être invoquée car le droit des marques ne confère aucune protection sur des appellations appartenant au domaine public. De plus, aucune possibilité de protéger cette appellation au niveau fédéral n'existait avant l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur les AOC, soit au 1er juillet 1997.
3. Les études de marché effectuées démontrent clairement que la pratique actuelle des opposants consistant à utiliser l'appellation Pain de seigle valaisan pour des produits n'ayant aucun lien avec le Valais (céréale, recette ou lieu de fabrication) est trompeuse pour le consommateur. L'AOC permet ainsi d'éviter toute tromperie car elle exige l'utilisation de céréales valaisannes, le respect de la recette authentique et la fabrication du pain en Valais. Ces éléments semblent d'ailleurs gêner très fortement les opposants qui utilisent une appellation et des images valaisannes à des fins strictement commerciales.
4. L'AOC est l'unique moyen de maintenir la culture de seigle en Valais. Les quantités relativement faibles produites actuellement dans le canton sont dues à des prix défavorables (jusqu'en 2001 les prix sont fixés par la Confédération) et au fait que le Pain de seigle valaisan fabriqué hors canton n'utilise plus du seigle valaisan.
5. L'appellation Pain de seigle valaisan satisfait à l'ensemble des conditions requises pour obtenir l'AOC (histoire, usages locaux, loyaux et constants)
6. La Constitution et la Loi fédérale sur l'agriculture légitiment clairement les AOC, donc la limitation de la liberté de commerce. Le respect des patrimoines publics et des consommateurs constitue de plus un élément que l'on ne peut en aucun cas abandonner à la seule liberté commerciale.

La profession et le canton ont défendu l'AOC pour le Pain de seigle valaisan avant même que les bases légales fédérales n'entrent en vigueur. Ceux-ci continueront de défendre cette appellation, persuadés du bien-fondé et de la légitimité de cette démarche pour l'avenir de l'agriculture valaisanne et le respect des identités régionales.

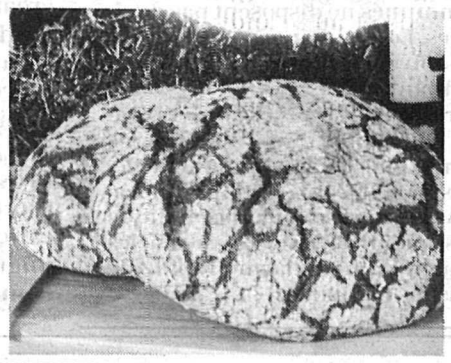

VALAIS

VITE LU...

Le Prix de la Ville de Sion décerné à Joseph Pellegrini. — Le Conseil municipal de Sion a décidé jeudi, à l'unanimité, de décerner le Prix de la Ville de Sion 2000 à Joseph Pellegrini. Ce prix de consécration récompense de manière particulière le travail effectué durant de nombreuses années par le lauréat au service de la vie culturelle sédunoise et du Festival Tibor Varga. Joseph Pellegrini (qui est aujourd'hui âgé de 63 ans et qui a été durant vingt ans le directeur de Publicitas, à Sion) est l'une des chevilles ouvrières du Festival International Tibor Varga depuis 33 ans. Entré en 1967 dans le comité d'organisation du Festival Tibor Varga comme responsable de presse et de publicité, Jospeph Pellegrini, qui a aussi contribué au lancement du Concours international de violon Tibor Varga, a ensuite été durant de longues années administrateur du festival, et ce à titre bénévole. C'était d'ailleurs l'époque où le bureau du festival était à Publicitas. Joseph Pellegrini œuvre depuis une quinzaine d'années - toujours bénévolement - comme président du festival Varga (il a remplacé à ce poste le regretté François Gilliard). Sous l'impulsion de M. Pellegrini et de son équipe, le Festival a vu grandir au fil des ans sa notoriété internationale, faisant reconnaître Sion comme une capitale du violon dans les milieux musicaux les plus éloignés géographiquement. Aujourd'hui, la ville de Sion est en effet connue à travers le Festival Tibor Varga bien au-delà de nos frontières. Les enregistrements des concerts du festival réalisés chaque été par la Radio Suisse Romande Espace 2 sont diffusés par l'Union européenne de radiodiffusion. Celle-ci assure chaque année une septantaine de retransmissions de concerts du Festival Tibor Varga dans une quinzaine de pays.
Tous ceux qui ont travaillé avec lui ont pu apprécier sa grande efficacité et sa modestie. Il a ainsi œuvré, durant des décennies, dans de très nombreux comités d'organisation de fêtes à caractère culturel (fêtes cantonales des costumes ou de chant, fêtes organisées par l'Harmonie municipale, etc.) Joseph Pellegrini a par ailleurs été durant dix ans secrétaire du Cercle des manifestations artistiques (CMA). Il recevra le 17 novembre le Prix de la Ville de Sion d'une valeur de Fr. 10 000.- qui est décerné tous les quatre ans.

Exercice d'alarme Alto 2000. — Le mardi 19 septembre 2000, la Police cantonale valaisanne a reçu de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) la mission de mettre en état d'alerte les sirènes des communes valaisannes. Le but de cet exercice, qui se déroule chaque année sur plan Suisse, était de contrôler dans quel laps de temps on parvenait à alarmer un maximum de gens habitant notre canton.
Au moyen du système téléphonique de mobilisation (SMT), la Centrale d'engagement (CEN) de la Police cantonale a alarmé tous les groupes d'alarme ALTO, par le biais des corps de sapeurs-pompier. Sont exclues de ce système d'alarme les régions de St-Maurice et de Monthey, lesquelles sont actuellement alertées par la Police municipale de Monthey.
Les pompiers et les organisations de la protection civile ont pris leurs dispositions et ont avisé leur Administration communale. Chacune d'elles a quittancé par fax, à la CEN, la réception de l'alarme.
Dans le cadre de cette exercice, la CEN a atteint environ 1800 personnes directement concernées, soit les pompiers, les Etats-major de conduite communaux, de protection civile, de l'armée, etc.
Dans 42 communes, les sirènes peuvent être déclenchées directement depuis la Centrale d'engagement de la Police cantonale. 111 communes ne disposent pas de sirènes. Les habitants de ces dernières doivent être alarmés d'une autre manière.
Le résultat de cet exercice sera évalué et exploité, afin d'apporter les corrections et améliorations nécessaires. La topographie du Valais et la répartition géographique de sa population sont les obstacles majeurs à une alarme rapide de tous ses habitants.

VALAIS

La Venoge en Valais

Gilles pour tous les âges

Le répertoire de Gilles va servir de maillon entre les générations dans une série de spectacles organisés pour les pensionnaires d'EMS de Suisse Romande. Dans le prolongement de l'Année internationale de la personne âgée, cette initiative a pour but de développer les contacts intergénérationnels selon le leitmotiv des Nations Unies «Une société pour tous les âges».

Un spectacle original produit par l'Association romande et tessinoise des directeurs de maisons pour personnes âgées (Arodems) avec le soutien financier de la Loterie Romande, sert de point de départ à un échange entre jeunes et vieux sur un thème commun, l'intemporalité des textes et chansons de Jean Villard Gilles. Sur des arrangements de Nicolaï Schlup et accompagnées à l'accordéon par Marie-Claire Roulin, les actrices-chanteuses Rita Gay et Sylviane Mantilleri, animent les après-midi de week-end de 10 établissements médico-sociaux de Romandie.

De la voix parlée à la voix chantée, pendant 60 minutes, les timbres vocaux alternent, se fondent ou se répondent, empruntant le support d'histoires ou de chansons de Gilles. Les deux actrices interprètent des textes d'une autre époque certes, mais qui sont aujourd'hui encore au coeur de nos mémoires. Elles invitent donc le public à y (re) découvrir humour, nostalgie, révolte et amour, dans une mise en scène simple et conviviale où souvenirs et actualités s'imbriquent avec bonheur... car on n'oubliera jamais, elles l'espèrent, «La Venoge» ou «Les trois cloches».
Avant d'assister à ces représentations, les résidants des EMS, d'un côté, et les jeunes des classes qui ont accepté de collaborer, de l'autre, se rappellent, pour les premiers, des textes de ce grand auteur qu'était Jean Villard Gilles et les seconds découvrent l'actualité criante au travers de chansons comme celle intitulée «Dollar». Ce travail préparatoire donne l'occasion d'ouvrir un débat à l'issue de chaque représentation.
Ainsi ces générations aux antipodes de la vie, échangent, parfois confrontent, leurs visions du monde à travers le regard d'un des grands créateurs romands de ce 20e siècle écoulé.
Dates des spectacles en Valais
Foyer St-Jacques, St-Maurice: 21 octobre, 15 heures
Home les Tilleuls, Monthey: 28 octobre, 15 heures
EMS Beaulieu, Sierre (A Vercorin, salle polyvalente du centre scolaire), 22 octobre, 14 h 30

SAVIESE

Exposition

Icônes anciennes

L'espace de deux semaines, du 29 septembre au 15 octobre 2000, Savièse ouvre sa maison de commune au souffle à la fois puissant et intime des icônes russes et grecques anciennes.
L'exposition est organisée en collaboration avec la Galerie Nydegg à Berne. Spécialiste reconnu et collectionneur passionné, M. Jean-Pierre Müller a sélectionné 70 icônes représentatives de cet art immuable, véritable théologie visuelle.
Cette exposition se veut le reflet d'une tradition qui touche et impressionne toujours les amateurs d'art.

Vierge Tichwinskaja
Icône russe du XVIIe s.

Saint Nicolas le Faiseur de Miracles
Icône russe vers 1800

FULLY

Belle Usine

Peinture, sculpture et vidéo

Final en beauté pour la Belle Usine de Fully-Valais qui clôt sa saison 2000 en présentant, pour la première fois, une grande exposition qui réunira les œuvres de deux artistes valaisannes.
Dès le 29 septembre et tout le mois d'octobre, les peintures et création vidéo de Marie Gailland ainsi que les sculptures céramiques de Josette Taramarcaz Maret, éclaireront et habiteront cet espace magique aux allures de cathédrale.
Très différentes dans leur technique et leurs sources d'inspirations, les deux artistes se rejoignent pourtant dans leur commune volonté de rejeter l'anecdotique et les scories de l'égo pour se tourner vers l'essentiel et l'universel.
Une double recheche toute d'exigence, avec une volonté d'atteindre, à travers la création d'une toile, d'une sculpture, à un niveau supérieur d'existence.
Bien que résultant d'une démarche personnelle de chacune des artistes, les œuvres exposées éveillent de subtils échos, d'étonnantes harmonies.
Vernissage 29 septembre dès 18 heures. Exposition du jeudi au dimanche de 14 à 18 h 30. Le 14 octobre, apéro en compagnie des artistes de 17 à 19 h.

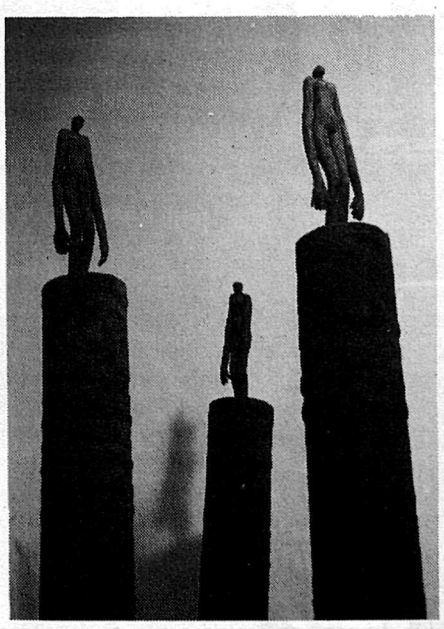

SUR L'AGENDA

Services techniques My. — L'Administration communale de Martigny informe la population que les bureaux des Services techniques municipaux, en raison de leur déménagement, seront fermés du 29 septembre au 9 octobre. Les nouveaux locaux seront situés à la rue des Ecoles 1. Les numéros d'appel restent inchangés.
Cours de tir juniors. — La Société de Tir de Martigny organise pour les juniors un cours au pistolet à air comprimé dès le 4 octobre. Le nombre de places est limité. Rens. et inscr. auprès de Michel Sauthier, président de la Société 027/722 1905 ou Gabriel Roduit, responsable «Pistolet» 027/746 1482.
Danse. — La compagnie Bruno Verdi présente sa prochaine création «le Silence d'eau» à l'Ex-Usine Apparatebau-Raron / VS tous les mercredi, jeudi, vendredi et samedi du 4 au 14 octobre à 19 h 30 avec représentation supplémentaire les samedis à 21 h 30. Rés. 078/753 77 58.
Martigny: expo. — Laurent Possa expose ses travaux récents au Manoir de la Ville de Martigny jusqu'au 26 octobre tous les jours de 14 à 18 heures, sauf le lundi. Visites commentées avec l'artiste et Isabelle Darioly les 12 et 26 octobre à 20 heures.
Martigny: concours-expo. — L'association des métiers d'art et d'artisanat du Valais en collaboration avec le Restauroute du Grand St-Bernard organise une exposition avec un concours sur le thème «L'Arabesque» qui se déroulera jusqu'au 22 octobre. La remise des prix du jury a eu lieu le 28 septembre. La remise du prix «Coup de coeur du public» aura lieu le 19 octobre à 18 heures.
VTT. — La piste de descente VTT aux Crosets accueillera une manche de la coupe Romande de descente VTT le dimanche 1er octobre. Courses de 9 à 16 heures. Rens. 024/ 479 02 00 ou 079/442 08 14.
Humour à Monthey. — François Silvant présente son spectacle «La fête vigneronne» le 5 octobre au Théâtre du Crochetan à Monthey à 20 h 30.
Sion: théâtre. — Le Théâtre de Valère présente le 4 octobre à 20 h 15 une pièce de Jean-Paul Sartre mise en scène par Claude Beauclair «Huis clos». Rés. Ticket Corner ou les soirs de spectacle dès 19 h 15 au 027/322 30 30.
Ferme Asile: jazz. — Ce 29 septembre a lieu la traditionnelle soirée Jam session Jazz de la semaine et le 30 septembre à 21 h 30 également du jazz au programme avec «Double Jeu Collectif» réalisation d'un projet des musiciens de Double Jeu Trio». Rens. 027/203 21 11.
CREM. — Le Centre de Recherches Energétiques et Municipales de Martigny organise une conférence sur le thème «Garantir la qualité de l'eau de boisson. Pollution de l'eau et traitement» le 6 octobre de 13 h 30 à 17 h 20 à la Salle des Spectacles de Port-Valais - Bouveret.
Fondation Gianadda. — Jusqu'au 26 novembre la Fondation Pierre Gianadda à Martigny expose des œuvres de Van Gogh. Tous les jours de 9 à 19 heures.

LES DECES EN VALAIS

Hermann Thurre, 86 ans, Saillon; Adèle Quarroz, 82 ans, Bramois; François Sierro, 75 ans, Hérémence; André Berclaz, 88 ans, Sierre; Claude Spring-Derivaz, Sion; Josiane Gross-Giroud, 55 ans, Martigny; Jules Rossier, 96 ans, Leytron; Estelle Richard-Quarroz, 81 ans, Saint-Maurice; Pierrette Heitz, 81 ans, Martigny; Jean-Louis Widmer, 81 ans, Sierre; Vital Florey, 59 ans, Randogne; François Murisier, 36 ans, Vollèges; Marie Georges-Maître, 81 ans, Evolène; Delphine Marini-Borgeat, 90 ans, Vernayaz; Yvette Vouilloz-Cheseaux-Farquet, 67 ans, Chamoson; Bernard Vionnet, 56 ans, Ardon; Madeleine Putallaz, 71 ans, Epinassey; Père Erasme Vianin, 83 ans, Vissoie; Germaine Rossier-Pannatier, 85 ans, Vernamiège; Rony Travelletti, 50 ans, Ayent; Carlos Correa, Montana; Jeanne Zermatten, 74 ans, Vouvry; Eugène Pelchat, 87 ans, Sion; Marcelle Bigler, 84 ans, Monthey; Marcel Borgeat, 91 ans, Vernayaz; Jean Triverio, 62 ans, Sierre.